

Comment réussir ses contrôles continus ?

Quelques conseils à ne pas oublier



Comment gérer le temps de manière générale ?

- En principe l'heure sera affichée dans votre salle d'examen mais prenez quand même une **montre** au cas où par sûreté.
- **Lisez** attentivement votre énoncé et **surlignez** les informations importantes pour pouvoir ensuite les retrouver rapidement.
- Faites un **brouillon** rapide pour organiser votre pensée avant de passer à la rédaction finale.
- Par rapport aux protagonistes :
 - Lorsque vous rédigez, vous pouvez **abrégier** les noms des protagonistes. Si vous avez par exemple 3 personnages dans l'histoire, Adam, Baptiste et Cédric, mentionnez au départ : « Adam = A, Baptiste = B et Cédric = C », comme ça vous pourrez ensuite utiliser ces abréviations dans votre rédaction.
 - Pour l'examen de pénal, veillez à ne **juger QUE** les protagonistes qu'on vous demande de juger. Faire l'erreur d'en juger plus que nécessaire vous fera perdre un temps fou donc soyez bien vigilants.
- Pour l'examen de pénal, assurez-vous que l'énoncé **n'exclut** pas d'emblée l'analyse d'une **infraction**, par exemple : « veuillez ne pas analyser une éventuelle violation de domicile ». Si vous analysez quand même l'infraction exclue, vous perdrez du temps inutilement et vous n'aurez pas de points supplémentaires.
- Pour les QCM :
 - Identifier dès le départ le **nombre de questions** que vous allez avoir à traiter pour savoir combien de temps en moyenne vous devrez passer sur chacune pour avoir le temps de tout faire.
 - Si vous sentez que vous bloquez sur une question, mettez une petite indication à côté et **passer** à la question d'après. Vous reviendrez à la question difficile plus tard si le temps vous le permet.
- Pour vous retrouver rapidement dans votre documentation, faites une **table des matières**.

Des conseils par rapport à la documentation ?

- Les contrôles continus sont **openbook**, ce qui peut être rassurant à première vue car vous pouvez vous doter de tout ce qui vous semble nécessaire (sous réserve de la

documentation proscrite par certains professeurs comme par exemple les commentaires romands, les dictionnaires juridiques, les résumés appartenant à d'autres personnes, d'anciens examens).

- Veillez à ne **pas vous surcharger**, vous vous perdrez très vite dans toutes vos fiches et ouvrages. 2h ou 1h30 d'épreuve ça passe très vite, si vous avez trop autour de vous vous allez rapidement vous emmêlez les pinceaux et ne plus arriver à retrouver ce dont vous avez besoin.
- Préférez n'avoir **qu'un ou deux documents** en plus de vos ouvrages, comprenant cours, résolutions des séances de travail, éventuels canevas, et faites une **table des matières** pour vous retrouver rapidement dans ces documents.

Des pièges récurrents à éviter ?

- Pour les QCM :
 - Les **doubles-négations**. Souvent en droit des personnes physiques et de la famille il y a au moins 1 ou 2 questions de QCM avec des phrases complexes comprenant des doubles négations. Lisez plusieurs fois la question pour vous assurer de bien avoir compris le sens avant de répondre.
 - Le **moitié vrai/moitié faux**. Il arrive fréquemment que des affirmations soient posées mais avec une partie de la phrase véridique, et l'autre partie de la phrase fausse. S'il n'y a ne serait-ce qu'un petit élément dans l'affirmation qui est faux, vous devrez répondre que l'affirmation est fausse.
 - Les « **que** ». Soyez attentif si une affirmation contient le mot « que ». Il vous faudra vérifier qu'elle est bien exhaustive (donc que les professeurs n'ont pas volontairement omis de mentionner certains éléments nécessaires pour que l'affirmation soit vraie). Si vous vous rendez compte que l'affirmation suppose des éléments en plus pour être vraie, il faudra répondre que l'affirmation est fausse.
 - Les « **toujours** ». Si une affirmation mentionne « toujours » et que vous avez en tête une exception qui fait que non, ce n'est pas toujours vrai, alors il faudra répondre que l'affirmation est fausse.
 - Les « **jamais** ». Si une affirmation mentionne le mot « jamais » et que vous avez en tête une exception qui fait que non, parfois ça marche quand même, alors il faudra répondre que l'affirmation est fausse.
- Dans les cas pratiques :
 - Il y a souvent des **éléments d'énoncé superflus** pour vous induire un peu en erreur donc ne cherchez pas à faire des liens avec absolument tout.
 - Veillez à ne pas mélanger **qui fait quoi et à quel moment, dans quel ordre**. Souvent la chronologie dans l'énoncé peut porter un peu à confusion.

Méthodologie pour les cas pratiques ?

- Pour pénal :
 - Identifiez rapidement le nombre de **complexes de fait** que vous allez devoir analyser.
 - Ne pas improviser la résolution. Le Professeur attend vraiment que vous repreniez point par point son **canevas** et que vous traitiez les éléments **dans l'ordre**.
 - Utilisez mot pour mot les **dictées** que fait le Professeur en cours pour les infractions (« Ambroise réalise les éléments objectifs constitutifs de ... »).

- Pour droit des personnes physiques et de la famille :
 - Bien identifier la **question** posée.
 - Procéder par **syllogisme** : majeure, mineure et conclusion.
 - La **majeure** comprend les bases légales sur lesquelles vous vous basez pour votre résolution et les précisions doctrinales et jurisprudentielles (définitions, conditions de la disposition, exceptions).
 - La **mineure** reprend les différentes conditions énumérées dans la majeure en les adaptant au cas d'espèce. C'est le moment où vous allez vraiment puiser dans l'énoncé.
 - La **conclusion** répond à la question juridique.
 - Possibilité : faire des **sous-syllogismes**. Si vous voyez que la majeure comprend des conditions et que ces dernières supposent des sous-conditions pour pouvoir être réalisées, vous pouvez très bien faire plusieurs syllogismes avec des sous-conclusions.